Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260602-DEC2026_051-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-51

Objet : Attribution d'une subvention au Club Cycliste Liffréen dans le cadre de la coupe de France de Trial

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN VINGT HEURE TRENTE, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BEGUE.

Présents	Guillaume BEGUE, Jérôme BEGASSE, Emmanuel FRAUD, Thomas JOUANGUY, David VEILLAUX, Isabelle GAUTIER, Claire BRIDEL, Bertrand BONENFANT, Jean-Philippe ROUDIER, Jean-Marc PELLEN, Gwénaël DUMONT, Frédéric TROUVE, Ronan SALAUN, Sarah CHYRA, Anne-Laure OULED-SGHAIER, Olivier BARBETTE, Bertrand CHEVESTRIER, Laura BODIN.
Absents	__

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 en date du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération 2026-089 du 07 avril 2026 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau Communautaire pour attribuer les subventions aux associations lorsque le montant total ne dépasse pas 23 000€ ;

Il est exposé ce qui suit :

Le Club Cycliste de Liffré a sollicité Liffré-Cormier Communauté afin d'accompagner financièrement l'organisation d'une manche de la Coupe de France de VTT Trial, qui se déroulera du 10 au 12 juillet 2026 sur le site de La Croisette à Liffré.

Cette compétition nationale devrait réunir environ 150 pilotes venus de toute la France ainsi que de pays voisins. L'évènement, accessible gratuitement au public, permettra également la découverte de la discipline grâce à la mise en place d'un espace d'initiation ouvert aux jeunes et aux adultes.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 24 000 €. Afin de contribuer à son organisation, l'association a sollicité une participation financière de 1 200 € auprès de Liffré-Cormier Communauté. Il est proposé d'accorder une subvention de 500 €, représentant environ 42 % du montant sollicité et 2 % du budget prévisionnel de l'opération.

Considérant que cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la compétence statutaire de Liffré-Cormier Communauté relative à la: *« Mise en place d'actions favorisant le développement des activités sportives culturelles, touristiques ou de loisirs ».*

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260602-DEC2026_051-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECIDE

Article 1er : Accorder une subvention de 500 € pour aider à l'accueil de cette manifestation. L'association s'engage à faire apparaître le soutien de Liffré-Cormier Communauté sur les supports de communication relatifs à l'événement et à assurer la visibilité de la collectivité pendant la manifestation.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le responsable du service de Gestion Comptable des finances publiques de la Trésorerie Municipale de la commune de Fougères.

Article 4 : La Direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Madame la Trésorière de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 02 juin 2026

Le Président,
M. Guillaume BEGUE